

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 34-2007

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 28 (quorum atteint)
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,
Paul AUMAGE,
Gérard AZIBI,
Claude BAS,
J-Marie BERTRAND,
Roger BESSON,
Marc BONNARD,
Robert BOUTOUX,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
André FELIX,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,

Laurent HARO,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOQ
Nadia MACIPÉ,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,
Gérard PEZ
Claude QUENTIN
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,

Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,
Autres :
Gilberte BREMOND,
Frédéric GIRARD,
Marc JOANNY,
Pascale OLIER
Gwennaëlle PARISSET
Stéphane SAVE DE
BEAURECUEIL
Lionel TARDY,
Maurice VIAL

Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES,
Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

Objet : Création d'un poste supplémentaire d'agent titulaire :

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation des activités du Syndicat Mixte et du congé maternité de notre employée de gestion administrative, il convient de renforcer les effectifs du service administratif. Il sera proposé dans un premier temps un mi-temps puis un temps complet ou à 80 % (durant le congé maternité) suivi d'un mi-temps avec le retour de la secrétaire actuelle qui a indiqué son souhait d'un congé parental à mi-temps.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestion administrative à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif de 1ère classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical accepte la proposition du Président et l'autorise à signer tout acte relatif à la création de ce poste.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD